

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

<b>DÉCISION N° DEC_2023_0085</b>
<b>DEMANDE DE DOTATION DÉPARTEMENT CONTRAT NÉGOCIE 2023-2027 - OPÉRATION RÉAMÉNAGEMENT DU PÉTANQUODROME</b>

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 relative aux délégations de fonction et notamment son point n° 25 indiquant que le conseil municipal délègue au Maire la possibilité « de demander à l'État ou à d'autres collectivités, l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable »,

Considérant que le projet de RÉAMÉNAGEMENT DU PÉTANQUODROME, dont le coût prévisionnel s'élève à 1 040 213,00 € HT ( études/maîtrise d œuvre et travaux), est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des contrats négociés 2023 auprès du Département de la Loire,

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Études / Maîtrise d'œuvre (démarrage) : .....Début d'année 2021
- Consultation : .....Premier trimestre 2023
- Travaux (démarrage) : .....Quatrième trimestre 2023
- Travaux (fin) : .....Quatrième trimestre 2024

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

De solliciter au titre de l'opération RÉAMÉNAGEMENT DU PÉTANQUODROME une subvention d'un montant de 400 000 € (38%) au titre des contrats négociés 2023, auprès du Département de la Loire.

### **Article 2 :**

De signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de la demande de subvention.

### **Article 3 :**

Le directeur général des services municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **Article 4 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **Article 5 :**

Il sera rendu compte de la présente décision, au prochain conseil municipal, dans le cadre du rapport de M. le Maire au titre de sa délégation.

### **Article 6 :**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture de la Loire ;
- date de sa publicité.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Le Tribunal Administratif de Lyon peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Réaménagement et extension du Pétanquodrome

### NOTICE PRESENTANT LE PROJET

#### INTRODUCTION

Le Pétanquodrome de la Ville de Rive de Gier est un bâtiment datant de la décennie 1970 construit dans l'emprise du Jardin des Plantes, Quai Fleurdelix.

Cet équipement participe pleinement à la vie et au paysage du centre-ville. Malgré tout, ce bâtiment reste vieillissant et impliquant des difficultés d'entretien et d'utilisation pour le public. Ainsi, le pétanquodrome devra être rénové dans son ensemble afin de garantir un accueil du public sécurisé et une mise aux normes adéquate. L'association des boulistes en place depuis l'origine et utilisatrice de ce bâtiment pourra ainsi continuer à rendre et développer ses activités non seulement avec ses adhérents mais également avec les écoles et autres partenaires (centres sociaux, MJC, commune...).

La rénovation de ce bâtiment dans son ensemble permettra ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions et de faire découvrir aux enfants et structures d'animation de la vie sociale, un sport encore assez méconnu auprès des jeunes.

L'association en place (association des boulistes) organise depuis un certain nombre d'années des tournois départementaux, régionaux, voire nationaux (une fois par an). L'amélioration du bâti permettra ainsi de développer encore plus leur activité sportive par l'intermédiaire de tournois nationaux.

La commune a donc choisi une maîtrise d'œuvre afin d'élaborer un projet de rénovation du pétanquodrome s'inscrivant dans une logique d'ensemble dans le cadre de la rénovation du centre-ville. La commune, la maîtrise d'œuvre ont donc conçu un projet qui s'inscrit en lien avec la rénovation du jardin des plantes, du nouveau conservatoire de musique, et du projet de rénovation de la salle des fêtes Jean DASTE.

#### PROJET :

Pour remplir les objectifs que la commune s'est fixée, un programme de travaux a été défini. Le pétanquodrome doit passer par une amélioration de son aspect architectural pour se mettre en cohérence avec son environnement immédiat, de grande qualité (jardin des plantes, conservatoire, salle des fêtes J. DASTE). D'autre part, il nécessite la réalisation d'une extension pour créer un hall d'accueil de capacité satisfaisante compte-tenu de sa fréquentation. Cette extension aura également pour objet de le rendre complètement accessible quelques soient les handicaps. L'agrandissement du hall permettra de mieux aménager l'espace buvette intérieure et extérieure.

Cette extension sera réalisée en structure bois et recevra un bardage en bois de type clayette et d'aspect bois brûlé. Elle viendra en avancée de la façade côté Rue et requalifiera complètement le bâtiment pour lui donner une image conforme à son usage et à son environnement. Le bardage en bois viendra habiller en se prolongeant le mur mitoyen aveugle ainsi que la façade côté jardin partiellement.

Une isolation complète de l'enveloppe du bâtiment sera réalisée permettant ainsi de retravailler les façades. Une reprise extérieure de celles-ci permettra d'isoler de manière satisfaisante le bâtiment et d'apporter un traitement qualitatif de la façade.

Les parements métalliques actuels et la toiture seront revêtus d'une isolation extérieure et d'un parement en bac acier à ondes verticales.

La menuiserie sera en bois/aluminium.

Des financements (DSIL 2021, DPV 2022) ont été accordés pour financer une partie de l'enveloppe relative à la rénovation et la sécurisation. Malheureusement, la commune n'a pas bénéficié de l'enveloppe CPER 2019-2022. Ce fut un coup dur pour la collectivité, d'autant plus que la conjoncture actuelle dont la guerre en Ukraine, a fait bondir de manière exponentielle les coûts d'investissement. Il est donc important pour la collectivité d'obtenir des financements supplémentaires afin d'assurer la pérennité du projet.

#### PLANNING :

Etudes / Maîtrise d'œuvre (démarrage) : .....Début d'année 2021

Consultation : .....Premier trimestre 2023

Travaux (démarrage) : .....Quatrième trimestre 2023

Travaux (fin) : .....Quatrième trimestre 2024

#### COÛTS 2023 SUITE À RÉORIENTATION DU PROJET :

COÛT GLOBAL PRÉVISIONNEL : .....1 040 213 € HT

#### COÛTS ESTIMATIFS PREVISIONNEL DES TRAVAUX PAR LOTS :

*Hors maîtrise d'œuvre (92 000,00 € HT) et divers/imprévus (85 000€ HT)*

Lots	Estimations HT (stade PROJET 06/2023)
TERRASSEMENTS / RESEAUX	14 650,00 €
FONDATIONS / MACONNERIE	72 160,00 €
CHARPENTE OSSATURE BOIS / ZINGUERIE	130 385,00 €
ETANCHEITE	25 210,00 €
MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	31 375,00 €
MENUISERIE INTERIEURE BOIS	20 575,00 €
PLATRERIE / PEINTURE / ISOLATION	62 183,00 €
CHAPES / CARRELAGE / FAÏENCES	28 400,00 €
BARDAGES METALLIQUES ISOLANTS SURTOITURE ISOLANT	175 875,00 €
ELECTRICITE	105 400,00 €
CHAUFFAGE / PLOMBERIE / VENTILATION	152 000,00 €
SANITAIRE PUBLIC	45 000,00 €
TOTAL HT	863 213,00 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20231020-DEC\_2023\_0085-AR

## PLAN DE FINANCEMENT

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ** : COMMUNE DE RIVE DE GIER (42800)

**INTITULÉ DE L'OPÉRATION** : RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU PETANQUODROME

NATURE DES DÉPENSES PHASES I ET II	Montant H.T.
Acquisition Foncière :	0,00 €
Acquisition Immobilière :	0,00 €
Études et maîtrise d'œuvre :	92 000,00 €
Travaux:	863 213,00 €
Matériels - Équipements :	
Divers / imprévus :	85 000,00 €
<b>Total HT ESTIMATIF</b>	<b>1 040 213€</b>

FINANCEMENTS		MONTANTS HT	POURCENTAGE
Financements publics			
<b>DPV 2022</b>	attribué	<b>252 235,00 €</b>	<b>24,24 %</b>
<b>DSIL Exceptionnelle 2021</b>	attribué	<b>44 184,72 €</b>	<b>4,24 %</b>
Conseil régional CPER 2019-2021 - 750 000 € - couvre 3 opérations dont la salle des fêtes J. Dasté	sollicité en 2020	0,00 €	0,00 %
	attribué		
Conseil départemental contrats négociés 2023 Phase II	sollicité	400 000€	38,45 %
	attribué		
<b>ADEME</b>	sollicité		
	attribué		
<b>TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>696 419,72 €</b>	<b>66,95 %</b>
Financements privés			
Recettes sur 5 ans	location		
	vente		
Fonds privés	sollicité		
	attribué		
Autofinancement			
Fonds propres		343 793,28 €	33,25 %
Emprunt - Crédit bail			
Total		1 040 213 €	100,00 %

Fournir, **impérativement**, les accords des cofinanceurs ou lettres d'intention.

Fait à Rive de Gier,

Le 08 juin 2023

Le Maire

Vincent BONY

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20231020-DEC\_2023\_0085-AR

## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M. Vincent BONY, Maire de la Commune de RIVE DE GIER,

atteste sur l'honneur et m'engage sur les point suivants :

- Disposer de la capacité juridique à déposer ce dossier ou qu'une autorisation a été donnée par le représentant légal concerné,
- Le projet présenté relève de la seule compétence du maître d'ouvrage sollicitant la subvention,
- L'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et le respect des réglementations en vigueur,
- Communiquer à l'administration toute pièce complémentaire demandée jugée utile pour l'appréciation de l'opération et son suivi.

### **Objet de l'opération :**

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU PÉTANQUODROME

### **Coût H.T. de l'opération**

1 040 213,00 €

Fait à Rive de Gier, le 16 octobre 2023

Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Étienne Métropole  
Vincent BONY

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 042-214201865-20231020-DEC\_2023\_0085-AR

## **ENGAGEMENT DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX AVANT RÉCEPTION DE L'ATTESTATION DE DÉPÔT ÉMISE PAR LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE OU DES SOUS-PRÉFECTURES**

Je soussigné, M. Vincent BONY, Maire de la Commune de RIVE DE GIER,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des contrats négociés pour l'année 2023, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déposé en préfecture ou sous-préfecture, la date de l'attestation de dépôt faisant foi.

### **Objet de l'opération :**

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DU PÉTANQUODROME

### **Coût H.T. de l'opération**

1 040 213,00 €

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer Mme la préfète afin qu'elle prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée.

Fait à Rive de Gier, le 16 octobre 2023

Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Étienne Métropole  
Vincent BONY